



EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DE L'ETAT DU CONGO « EOCG 6,50% NET 2016-2021 »

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Etat du Congo représenté par le Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public porte à la connaissance de la communauté des investisseurs locaux et internationaux, le résultat ci-après de l'opération d'emprunt obligataire par appel public à l'épargne de la République du Congo dénommée « EOCG 6,50% net 2016-2021 ». Pour rappel, cette opération a été enregistrée par la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) sous le numéro COSUMAF-APE-03/16 suivant la décision N°2016-08 du 5 décembre 2016.

Au terme de la séance de dépouillement qui s'est tenue le mercredi 28 décembre 2016 suite à la clôture de la période de souscription, les statistiques ont formellement établi que l'emprunt a été sursouscrit à hauteur de **28,20%**. En effet, cette première émission d'emprunt obligataire de l'Etat du Congo a permis de mobiliser sur le marché financier régional la somme de **192,304 milliards FCFA**, contre 150 milliards FCFA initialement sollicités.

Sur la base de l'autorisation octroyée par la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) de procéder à une allocation intégrale des titres sollicités, la Communauté des investisseurs locaux et internationaux est donc informée que toutes les personnes physiques et morales ont bénéficié de l'intégralité des quantités de titres auxquelles elles avaient souscrit.

Cette augmentation du montant de l'opération qui respecte le plafond d'émission des titres publics fixé par la Loi des Finances 2016 de l'Etat du Congo, permettra à l'Emetteur de poursuivre de façon significative le programme d'investissement public de l'Etat actuellement en cours d'exécution.

La date de jouissance de cet emprunt de l'Etat du Congo est fixée au **28 décembre 2016**. Chaque souscripteur devra prendre attache avec la Société de Bourse (SDB) auprès de laquelle il a souscrit pour de plus amples informations.

Fait à Brazzaville, le 29 décembre 2016

Le Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public



Calixte NGANONGO